



Cotisation caisse retraite complémentaire

Par **ouissal**, le **05/06/2013** à **11:47**

bonjour, rnj'aimerais avoir votre avis sur la situation de mon père qui prépare son dossier retraite. rnil a demandé récemment à la caisse complémentaire de retraite un relevé de point. et il y trouve des incohérences. rnmon père est passé en STATUT ETAM en 2005, il aurait du cotiser normalement en plus pour la caisse complémentaire AGIRC en plus de l'arcco. rnCependant sur son relevé de point, la cotisation AGIRC ne commence qu'en 2010. rnA savoir qu'en 2010, la société où travaille mon père a été rachetée par une plus grosse boîte. rnIl s'est donc renseigné auprès des RH de son entreprise, et on lui aurait dit que c'était normal, que son employeur de l'époque ne cotisait pas pour cette caisse même s'il était ETAM. Mais aussi on lui aurait dit que c'était en rapport avec la convention collective du bâtiment auquel il était rattaché. rnj'ai vérifié cette convention collective, et il est bien expliqué que pour un ETAM, l'employeur devait aussi cotiser pour la caisse complémentaire AGIRC. rnrrnPouvez-vous m'aider? Me confirmer ce qui a été dit à mon père? vers qui selon vous devons nous nous retourner à ce sujet? rnMerci d'avance de votre aide.

Par **moisse**, le **05/06/2013** à **17:37**

Bonjour,rnLe moins qu'on puisse dire est que votre père ne regarde que le bas de page. Les cotisations ARCCO et AGIRC figurent en toutes lettres (et en chiffres) sur les bulletins de salaire.rnSi vous êtes sûr de votre lecture, il faut donc exiger de l'employeur actuel qui a assuré la poursuite du contrat de travail la régularisation des cotisations sous peine d'une saisine du conseil des prudhommes.